

**Statement of the Chairman**  
**Advisory Committee on Administrative and Budgetary Questions (ACABQ)**  
**16 March 2022**

**Revised estimates resulting from resolutions and decisions adopted by the Human Rights Council at its thirty-third special session**

**Thirty-seventh report of the Advisory Committee on Administrative and Budgetary Questions on the proposed programme budget for 2022**

*(ACABQ report A/76/7/Add.36; report of the Secretary-General: A/76/524/Add.1)*

Mr. Chairman,

I am pleased to introduce the report of the Advisory Committee on the Revised estimates resulting from resolutions and decisions adopted by the Human Rights Council at its thirty-third special session.

With the adoption of resolution S-33/1 on the Situation of human rights in Ethiopia, the Human Rights Council (HRC) decided to establish an international commission of human rights experts on Ethiopia, as well to continue to provide technical assistance to the Ethiopian Human Rights Commission, including in the area of transitional justice.

The proposal of the Secretary-General would amount to an additional appropriation of \$2.8 million, to be charged against the contingency fund, under the programme budget for 2022, comprising documentation requirements of \$34,800 under section 2, General Assembly and Economic and Social Council affairs and conference management, and \$2.79 million under section 24, Human rights. The bulk of the request concerns the provision of general temporary assistance funding for the creation of a secretariat of 20 staff, based in Entebbe, to support the work of the Commission, as well for the creation of a position at the P-4 level, to be based in Addis Ababa, for

the element of transitional justice. The requested level also comprises other non-post requirements of approximately \$940,000 for operating expenses and travel of staff and the Commission, among others.

Mr. Chairman,

As I had earlier indicated in my introduction of the report of the Advisory Committee on the Secretary-General's main report on the revised estimates resulting from resolutions and decisions of the HRC (A/76/524), to which the present proposal is an addendum, the Advisory Committee is of the view that, in order to achieve a more efficient implementation of HRC mandates, a review of the existing capacities should be conducted to ensure that some functions pertaining to administrative support, as well as security, will be consolidated within a core staffing capacity. The Committee's position in this respect has remained unchanged. The crux of the Committee's recommendations with regard to the present proposal concerns the leveraging of resources available at the Regional Service Centre in Entebbe (RSCE), as well those of the Office of the High Commissioner for Human Rights (OHCHR), including its regional office in Addis Ababa and support capacity elsewhere, to effectively bolster the work of the Commission.

Accordingly, the Advisory Committee recommends against the establishment of several functions proposed by the Secretary-General, and recommends a further reduction under general operating expenses, furniture and equipment, and travel of staff under section 24, Human rights.

Thank you, Mr. Chairman.

**Déclaration du Président**

**Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires**

**Le 16 mars 2022**

**Prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par le Conseil  
des droits de l'homme à sa trente-troisième session extraordinaire**

**Trente-septième rapport du Comité consultatif pour les questions administratives  
et budgétaires sur le projet de budget-programme pour 2022**

*(Rapport du Comité consultatif : A/76/7/Add.36 ; Rapport du Secrétaire général  
A/76/524/Add.1)*

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport du Comité consultatif sur les prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par le Conseil des droits de l'homme à sa trente-troisième session extraordinaire.

Dans la résolution S-33/1 sur la situation des droits de l'homme en Éthiopie, le Conseil des droits de l'homme a décidé de créer une commission internationale d'experts des droits de l'homme sur l'Éthiopie et de continuer à fournir une assistance technique à la Commission éthiopienne des droits de l'homme, notamment dans le domaine de la justice transitionnelle.

La proposition du Secrétaire général donnerait lieu à des crédits supplémentaires d'un montant de 2,8 millions de dollars, à imputer sur le fonds de réserve, au titre du budget-programme pour 2022, dont des dépenses au titre de la documentation d'un montant de 34 800 dollars au chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences) et d'un montant de 2,79 millions de dollars au chapitre 24 (Droits humains). L'essentiel du montant demandé couvre les dépenses au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions) prévu pour un secrétariat de 20 personnes, basé à Entebbe, afin d'appuyer les

travaux de la Commission, ainsi que la création d'un poste de P-4, basé à Addis-Abeba, pour l'élément de justice transitionnelle. Sont également compris des objets de dépense autres que les postes s'élevant à environ 940 000 dollars au titre des frais de fonctionnement et des voyages du personnel et de la Commission, entre autres.

Monsieur le Président,

Comme je l'avais déjà indiqué dans ma présentation du rapport du Comité consultatif sur le rapport principal du Secrétaire général sur les prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions du Conseil des droits de l'homme (A/76/524), auquel la présente proposition est un additif, aux fins d'une meilleure exécution des mandats, le Comité consultatif estime qu'il faudrait procéder à un examen des capacités existantes de sorte que certaines fonctions relatives à l'appui administratif ainsi que les activités relatives à la sécurité soient assurées par un effectif de base. La position du Comité à cet égard demeure inchangée. L'essentiel des recommandations du Comité concernant la présente proposition porte sur l'optimisation des ressources disponibles au Centre de services régional d'Entebbe ainsi qu'au Haut-Commissariat aux droits de l'homme, notamment les ressources de son bureau régional à Addis-Abeba ou des capacités d'appui disponibles ailleurs, afin de soutenir efficacement les travaux de la Commission.

En conséquence, le Comité consultatif recommande de ne pas créer plusieurs fonctions proposées par le Secrétaire général et de réduire davantage les frais généraux de fonctionnement au titre des fournitures et accessoires, du mobilier et du matériel, et des voyages du personnel au chapitre 24 (Droits humains).

Monsieur le Président, je vous remercie.